M. l'Orateur: L'honorable représentant de Regina dit non.

L'hon. M. Harris: Ça va!

M. l'Orateur: Vu qu'on devra continuer ce débat, je devrai peut-être signaler aux honorables députés sans plus tarder qu'au cours de ce débat j'ai été, jusqu'ici, passablement tolérant. Quand nous le reprendrons, je devrai exiger qu'on s'en tienne strictement au Règlement. Je crois que nous nous éloignons de la pratique ordinaire, surtout après qu'un amendement a été proposé. Il faudrait alors que les discours portent essentiellement sur la question qui fait l'objet de l'amendement. Nous nous sommes écartés de cette pratique dans le cas d'amendements proposés au discours du trône,—voir le commentaire 336, de la 3e édition de Beauchesne,—mais je ne pense pas que la Chambre veuille que nous nous en écartions à l'occasion d'autres débats. Je tiens donc à ce que la Chambre sache ce que je pense à ce propos.

(A six heures et quart, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)